Guenrouët

Votre nouveau Mag

DIRUTA RESTITUI

Octobre 2020

sommaire

09 Maison de Santé

15 Kerisac 100 ans

10 La piscine

03 L'édito

04 Vie municipale

08 Vivre à Guenrouët : Covid 19

09 Le dossier : projets immobiliers

12 Nos Associations

14 Anniversaires de 2 entreprises

16 Enfance / Jeunesse

19 Tribune libre

20 Urbanisme

22 État Civil

24 Renseignements pratiques

Vous habitez sur la commune mais vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres ? Merci de nous en informer afin que nous puissions y remédier

Plus d'infos : 02 40 87 64 18 ou *info@guenrouet.fr*

N° 1 - octobre 2020 - Trimestriel

Directeur de la publication : M. le Maire/Maquette-Graphisme : Service communication/Impression : Imprimerie du Sillon /Distribution : La Poste/Tirage : 1 840 ex./Tous droits de reproduction réservés/ Magazine adressé à l'ensemble des habitants de la commune de Guenrouët.

Respectez votre environnement ne jetez pas ce magazine sur la voie publique
Papier issu de forêts gérées durablement et encres à base végétale

IMPRIM'VERT

Chères Guérinoises, chers Guérinois,

L'ÉDITO de ce magazine de début de mandat est l'occasion pour moi de vous remercier de m'avoir accordé, ainsi qu'à mon équipe, toute votre confiance. Désormais, l'ensemble des conseillers municipaux est au travail avec un seul objectif : servir tous les Guérinoises et Guérinois. Les membres des commissions ont été nommés et les actions se poursuivent. Un petit retour en arrière :

Le 15 mars 2020 : élections municipales. Victoire de la liste *« Avancer Ensemble pour Guenrouët »*, 53,31 % des voix avec un taux de participation de 55,60 %. Ce dimanche soir, je remerciais les électeurs pour leur confiance. Le 17 mars 2020, nous étions confinés pour lutter contre la circulation du virus et aider nos personnels soignants dans leur lutte pour sauver des vies. Drôle de début de mandature !

Le 11 mai 2020, la liberté de circulation retrouvée, nous devons apprendre à vivre avec le virus pendant une période dont la durée nous est inconnue.

Pendant cette première période, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour son adaptation à ces circonstances exceptionnelles, sous la direction de notre directrice générale des services. Merci aux élus anciens et nouveaux qui ont collaboré dans cette période intermédiaire jusqu'au Conseil Municipal d'installation du 25 mai 2020.

Merci aux bénévoles de notre commune pour avoir produit des masques alternatifs, les distribuer au personnel soignant, à l'ADMR, livrer des paniers aux personnes ne pouvant se déplacer, appeler chaque semaine nos aînés âgés.

Merci à vous tous pour avoir fait preuve de solidarité de voisinage et familiale, les règles de la sécurité sanitaire ont été globalement respectées. Le confinement a été une réussite. La prise de conscience de notre responsabilité individuelle et collective dans le combat contre le virus sera la clé de la réussite.

Cette période exceptionnelle que nous vivons doit être source d'un nouveau regard sur nos modes de vie, pour de nouvelles espérances, pour de nouvelles solidarités. Malgré les difficultés, ayons confiance en l'avenir ! ■

Bien à vous

Frédéric Millet,
Maire

Élections Municipales - Résultats

À Guenrouët, avec 53,31 % des voix, la liste de Frédéric Millet, *« Avancer ensemble pour Guenrouët »*, obtient le plus grand nombre de sièges lors des Élections Municipales 2020.
Les électeurs étaient appelés aux urnes pour désigner leurs 23 conseillers municipaux. Grâce à 53,31 % des voix, la liste de Frédéric Millet est majoritaire à Guenrouët et recueille 18 sièges lors du premier tour. Créditée de 46,68 % des suffrages, la liste de Sylvain Robert, *« Générations citoyennes et solidaires »*, remporte 5 sièges.

Quelques chiffres : Population : 3 335 habitants - 7e circonscription de Loire-Atlantique

1 360 inscrits sur 2 446 se sont rendus aux urnes, ce qui représente un taux de participation de 55,6 %. Ce résultat est au-dessous de celui du premier tour des élections municipales 2014, qui s'établissait à 70,68 %. Parmi les électeurs, 1,47 % ont voté blanc, tandis que l'on dénombre 1,99 % de votes nuls. ■

Le nouveau Conseil Municipal

Frédéric **Millet** — Maire

Les adjoints

Katy **Germain**	Première adjointe Enfance/Jeunesse
Benoît **Angot**	Adjoint Urbanisme/ État Civil/Cimetière/ Action économique Artisans-commerçants
Véronique **Paté-Pondaven**	Adjoint Cadre de vie/ Environnement/ Affaires sociales
Vincent **Ronné**	Adjoint Voirie/Action économique agricole
Christine **Métaut**	Adjoint Finances/ Communication/Santé
Dany **Guet**	Adjoint Bâtiment

Les conseillers délégués

Geneviève **Clément Rolland**	Association/Animations/ Culture
Teddy **Le Solliec**	Sport/Sécurité routière/ Accessibilité

Les conseillers municipaux

Yoann **Caillon**	Sophie **Gebeau**
Danièle **Chantosme**	Joseph **Pelé**
Huguette **Chauvel**	Jacques **Lefeuvre**
Denis **Chicaud**	Zélia **Livet**
Amalia **David**	Géraldine **Joualland-Moreau**
Louise **Denigo-Josse**	Dominique **Renaud**
Judicaël **Fruneau**	Sylvain **Robert**

Permanence des Élus

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour tout rendez-vous avec M. le Maire, Frédéric Millet (permanence mardi matin, mercredi matin, vendredi et samedi matin sur Rendez-Vous), ou avec l'un des 6 adjoints et 2 conseillers délégués :

Katy Germain	vendredi 10 h - 12 h
Benoît Angot	jeudi 13 h - 16 h
Véronique Paté-Pondaven	lundi 14 h - 16 h
Vincent Ronné	mardi 10 h - 12 h
Christine Métaut	mercredi 10 h - 12 h
Dany Guet	Sur Rendez-Vous
Geneviève Clément-Rolland	vendredi 14 h - 16 h
Teddy Le Solliec	Sur Rendez-Vous

© C. Métaut

Extraits des Conseils Municipaux

Les Conseils Municipaux sont ouverts au public.

25 mai 2020

Les nouveaux conseillers municipaux ont été invités à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions légales. Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Frédéric Millet, est proclamé Maire, et est immédiatement installé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et 5 abstentions, accepte de créer les 6 postes d'adjoints au maire et procède, sous la présidence du Maire entrant, à leur élection.

Délibération portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire : considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du Conseil Municipal, des pouvoirs ont été délégués à M. le Maire, pour la durée du mandat (compte rendu détaillé disponible en mairie).

Dans le cadre de l'exercice des délégations consenties, M. le Maire informera l'assemblée délibérante, lors de chaque réunion, des décisions prises en son nom. Il pourra également charger un ou plusieurs adjoints, en plus du premier adjoint, de prendre en son nom, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

12 juin 2020

M. le Maire propose que la réunion du Conseil Municipal se tienne dans la salle culturelle jusqu'à la levée des mesures sanitaires d'urgence. Il propose également que la désignation du secrétaire à chaque séance se fasse dans l'ordre alphabétique.

Composition des commissions municipales

Il a été procédé à la désignation des membres des commissions municipales. M. le Maire expose que la loi permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées d'élus municipaux, que chaque habitant de la commune peut rejoindre. Liste des commissions :

1/ Finances
2/ Associations/Animations/Culture
3/ Affaires scolaires
4/ Cadre de vie/Environnement/Tourisme
5/ Bâtiment/téléphonie/réseau
6/ Voirie
7/ Agriculture
8/ Pôle enfance
9/ Pôle santé
10/ Sport
11/ Conseil municipal des enfants
Conseil municipal des jeunes
12/ Extra municipale : Conseil des sages
13/ Communication

Indemnités des élus

M. le Maire rappelle que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

D'autres points ont été abordés dont vous pouvez avoir le détail en mairie :

* Tirage au sort des jurés d'assises 2021
* Remplacement du tracteur et achat d'une remorque
* Décisions modificatives budgétaires
* Admission en non-valeur
* Mise à jour du tableau des effectifs
* Création d'un emploi administratif de direction : Directeur Général des Services

Indemnités des élus

Fonction	Montant mensuel brut au 25 mai 2020	Montant mensuel net au 25 mai 2020	Pourcentage indice 1027
Frédéric Millet - Maire	1 800,00	1 425,60	0.462797
Katy Germain - 1re adjointe	635.80	550.00	0.163470
Benoît Angot	578.02	500.00	0.148616
Véronique Paté-Pondaven	578.02	500.00	0.148616
Vincent Ronné	578.02	500.00	0.148616
Christine Métaut	578.02	500.00	0.148616
Dany Guet	578.02	500.00	0.148616
Geneviève Clément-Rolland	233.00	201.56	0.059907
Teddy Le Solliec	233.00	201.56	0.059907

* Approbation des conclusions de l'enquête publique à Lévrizac
* Adhésion annuelle à l'association Polleniz
* Validation de la procédure d'abandon des concessions des cimetières et reprise des concessions.

10 juillet 2020

M. le Maire a exposé et fait voter les propositions de la commission finances relatives aux subventions accordées aux associations pour l'exercice 2020.

Désignation des commissaires de la commission Communale des Impôts Directs

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être institué, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Les membres de cette Commission sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, sur présentation d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Modification du coût de la nuitée au gîte d'étape de la base de loisir de Guenrouët

Aujourd'hui et en raison de la crise sanitaire, il est obligatoire de maintenir une désinfection et un nettoyage constants des lieux. Cela occasionnera donc pour la collectivité un coût supplémentaire de gestion de ce site, qui est très demandé par pèlerins et voyageurs. Au 9 € en vigueur actuellement, il peut être intégré le coût des équipements jetables mis à disposition du public pour leur utilisation (protège matelas) ainsi qu'une partie des frais de nettoiement supplémentaires. Le prix de la nuitée passerait donc à 13 € pour les adultes et 6 € pour les enfants.

Construction du Pôle Enfance

Par délibération en date du 16 octobre 2019, votre administration a désigné le cabinet *« Kaso Atelier d'Architecture »* en tant que Maître d'œuvre de la construction du futur Pôle Enfance. Il lui a été demandé d'étudier la faisabilité technique et architecturale d'un bâtiment devant contenir un restaurant pour les élèves des 2 écoles de Guenrouët-Bourg, initialement sous forme d'un office de remise en température, de locaux dédiés à l'accueil de loisirs sans hébergement et périscolaire des enfants, et enfin une salle d'éveil aux activités mutualisée avec l'école des 3 Chênes.

Il lui a également été demandé d'examiner l'opportunité de prévoir la transformation de cet office de restauration en cuisine centrale de production, de restauration et de livraison vers la cantine de la 3e école de Guenrouët/Notre-Dame-de-Grâce, avec un fonctionnement pendant les vacances pour les accueils de loisirs. Les avantages de fonctionner en cuisine centrale ne sont pas minimes comme une meilleure qualité nutritionnelle des repas, une gestion plus souple des délais de réservation des repas pour les parents, une meilleure maîtrise des coûts d'approvisionnement et de livraison grâce à un potentiel contrôle de la dimension écologique des repas. Ils justifient que cette option puisse être envisagée sur le territoire de Guenrouët à moyen terme. Accord donné ce jour par le Conseil Municipal.

11 septembre 2020

Après le vote d'une modification apportée à la délégation d'attributions accordées à M. le Maire, il a été voté la révision des

1re PARTIE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations guérinoises		
Nom de l'association	2019	2020
ADMR (Aides à Domicile en Milieu Rural)	1 000	1 200
Danse et musique traditionnelle	150	150
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 633,50	1 450
Aujourd'hui Citoyens	250	250
Bénévoles pour don du sang Plessé-Guenrouët	300	300
LECHE Ligue 3 rivières	200	200
Isac Canoë-Kayak	1 600	1 600
L'Art dans l'air	1 200	1 200
Les Archers Guérinois	1 800	1 800
Rugby Club Guérinois	3 500	3 500
U.S. Guérinoise	3 000	3 000
Total	14 633,50	14 650
Amicale Laïque 3 Chênes	2 480	2 416
APEL École Sainte-Marie	2 304	2 400
Amicale Laïque La Lune Bleue	1 728	1 728
École de la Lune Bleue	2 484	2 484
École des Trois chênes	3 565	3 473
École Sainte-Marie	3 110	3 450
RASED	450	415.80
Total	16 121	16 366,80
Associations conventionnées		
Accueil des Galopins	114 095	117 785
OGEC Sainte-Marie (634,12 €/élève)	90 000	95 118
OGEC Sainte-Philomène (634,12 €/élève)	4 900	6 341,20
Total	208 995	219 244,20

Loyers communaux

Adresse	2019-2020	2020-2021
28, rue André-Caux - Guenrouët		
	230.65	232.16
	353.53	355.85
	340.21	342.44
26, rue de l'Abbé Blanconnier - Notre-Dame-de-Grâce		
	306.60	308.61
	315.47	317.54
18, rue de la Houssais - Notre-Dame-de-Grâce		
	258.87	260.57
20, rue de la Houssais - Notre-Dame-de-Grâce		
	254.81	256.48
22, rue de la Houssais - Notre-Dame-de-Grâce		
	347.41	349.69

loyers des logements communaux au 1er octobre 2020, les logements conventionnés ont des loyers mensuels révisables chaque année, en application des textes et des conventions signées pour chaque opération, l'augmentation desdits loyers est calculée sur l'évolution de l'indice de Référence des Loyer.

Demande de subventions

Dans le nouveau dispositif de subvention du Département pour les projets d'aménagement du territoire, 3 nouveaux dispositifs concernent la ville de Guenrouët :

1/ Les subventions pour *« Travaux d'entretien sur la voirie communale »*. La ville de Guenrouët peut prétendre à obtenir jusqu'à 35 % de subventions pour réaliser son PAVC.

2/ Le fonds *« Écoles »* : Le Pôle Enfance peut prétendre jusqu'à 40 % de subventions. Ce fonds excluait auparavant les questions relatives au périscolaire, mais depuis mars 2020, il les prend en compte.

3/ Le contrat *« Cœur de bourg/Cœur de ville »* : également près de 40 % de subventions pourraient être octroyées sur une étude de redynamisation des deux centres bourgs (obligatoire pour obtenir une véritable cohérence de territoire). Cette étude peut porter sur l'habitat, le commerce, les projets innovants en matière de transition écologique, les zones de circulation douces, le développement des services au public. ■

© C. Métaut

Élections diverses

Commission	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission d'appel d'offres	Dany Guet Vincent Ronné Sylvain Robert	Christine Métaut Katy Germain Joseph Pelé
Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : CCAS	Véronique Paté-Pondaven Zélia Livet Sophie Gebeau Joseph Pelé	
Délégués du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois	Frédéric Millet Vincent Ronné	
Délégués du Syndicat du Bassin-Versant du Brivet	Vincent Ronné	Judicaël Fruneau
Délégués du Syndicat Cher-Don-Isac	Joseph Pelé	Véronique Paté-Pondaven
Délégués du Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique	Dany Guet Jacques Lefeuvre	Yoann Caillon Frédéric Millet
Délégués aux associations cantonales	Escale Musicale : Véronique Paté-Pondaven	Office des Sports : Teddy Le Solliec
Correspondant défense	Teddy Le Solliec	
Délégués Office du Tourisme de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois	Véronique Paté-Pondaven Christine Métaut	
Déléguée Polleniz	Véronique Paté-Pondaven	
Délégués Association PACTES, accompagnement des demandeurs d'emploi	Véronique Paté-Pondaven Zélia Livet	
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans le cadre de la gestion des Milieux Aquatiques	Frédéric Millet Christine Métaut	

Covid 19 - Confinement du Printemps

Nous tenons à remercier l'ensemble des employés municipaux pour leurs implications et leurs volontés de vouloir poursuivre leurs missions de service public. Une attention sera faite quand les conditions sanitaires nous le permettront.

NOUS profitons de ce bulletin pour présenter nos remerciements à l'ensemble du personnel municipal et des associations de Guenrouët pour leur implication durant cette période mouvementée et surtout pendant le confinement.

Remerciements au personnel de la mairie

Sous l'égide de Mme Delphine Larose, présente à 100 % et totalement investie par ses missions, tous les services de la mairie ont été maintenus d'une manière ou d'une autre.

Les agents administratifs

Merci à toutes, car durant tout le confinement, il y a eu très peu de télétravail, les services ont toujours été assurés. Entre autres, sur rendez-vous pour les dossiers sociaux et l'urbanisme.

Les services financiers ont été maintenus durant tout le temps pour ne pas pénaliser les entreprises et fournisseurs.

Les agentes de restauration scolaire

Elles ont été sur tous les fronts :

- Désinfection systématique des locaux communaux et des écoles
- En collaboration avec les Galopins, elles ont accueilli les enfants du personnel prioritaire : soignants, pompiers, police, ambulanciers… (encadrement, nettoyage des locaux…)
- Au moment du déconfinement, elles ont accueilli les enfants de maternelle qui n'avaient pas classe
- Pour les autres classes, elles ont aidé les institutrices à prendre en charge les enfants pendant les cours (ex. : petit tour aux toilettes avec désinfection des locaux après)

Dans cette période il y avait en classe : 1 institutrice, 2 ATSEM et 1 agente

Les agents du service technique

Après un bref arrêt, il y a eu un retour rapide aux activités de la commune avec un planning précis, chacun travaillant seul avec des règles sanitaires strictes.

Remerciements à l'association des Galopins

Les salariés ont continué de travailler avec l'accueil des enfants des personnels prioritaires. Lors de la réouverture des écoles pour les élémentaires seulement, la municipalité a délégué l'accueil des maternelles.

Restauration scolaire

À la sortie du confinement, en adéquation avec les directeurs d'écoles et la municipalité, nous avions pris la décision de ne pas réouvrir la cantine car les locaux ne se prêtaient pas au respect du protocole sanitaire imposé par l'État (54 pages de consignes strictes).

Remerciements aux couturières

Un grand merci aux couturières :

- Noëlle Chaussée
- Viviane Beaupérin
- Danièle Chantosme
- Katy Germain
- Rozenn Angot
- Lydie Bodet
- Mme Michelet
- Françoise Halgand
- Christine Métaut
- Monique Mazery
- Myriam Rouxel

Aide à la coupe :

- Marie-Claire et Claudine Daniel
- Anne Druneau
- Véronique Paté-Pondaven
- Philippe Tilloy
- Alain Mazery

Un élan de solidarité qui nous rend fiers de vivre dans notre commune.

de la part de Mmes Monique Mazery, présidente de l'ADMR et Huguette Chauvel, conseillère municipale

Veiller sur nos aînés

Tout au long de la crise, les personnels de l'Ehpad et du Foyer du Rouet ont redoublé d'attention vis-à-vis de nos aînés. Les visites familiales y sont de nouveau possibles et les règles d'hygiène sont toujours à respecter, lavage des mains, inscription sur le registre des visites et port du masque obligatoire. Les résidents ont eux-mêmes repris les sorties avec les précautions nécessaires. Registres de vigilance, solidarité entre voisins, appels de convivialité pour les personnes isolées, de nombreuses mesures ont également été prises pour veiller sur les personnes âgées habitant la commune, qui sont parmi les plus fragiles d'entre nous face au coronavirus. À cet effet, des distributions de masques ont été opérées par la commune pour l'ensemble des Guérinois, en mairie pour les plus jeunes et à domicile pour les plus de 70 ans ainsi que dans l'Ehpad et le Foyer du Rouet. ■

© C.Métaut

Point sur nos projets immobiliers

Une exposition photo est en cours de préparation dans les locaux de la mairie, vous pourrez venir la voir en respectant les règles sanitaires en vigueur.

NOUS nous étions engagés, pendant notre campagne municipale, de tenir des réunions publiques pour vous ternir informés de nos différents projets. Les conditions sanitaires actuelles et les règles qui nous sont imposées, nous empêchent de mettre en place ces réunions donc nous vous communiquons ci-après quelques informations sur les gros projets en cours.

La Maison de Santé

Rénover la Maison de Santé : pourquoi ? comment ?

- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et répondre à leurs attentes, en particulier des plus jeunes
- Assurer une prise en charge continue et de qualité des patients, en lien avec le développement de pratiques innovantes (coopération interprofessionnelle, éducation thérapeutique du patient, e-santé)
- Attirer de nouveaux professionnels de santé sur notre territoire

Définition de la Maison de Santé : c'est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux (au moins deux médecins généralistes) et paramédicaux (au moins un infirmier et si possible un masseur-kinésithérapeute). Ces professionnels y assurent des *« activités de soins sans hébergement de premier recours »* et *« peuvent participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé »*. Ils ont en commun un projet de santé pour la population du territoire qui les concerne :

- L'accès aux soins à tous en particulier aux personnes en situation de handicap ou de précarité
- La continuité des soins en indiquant les horaires d'ouverture de la structure, la possibilité de consultations non programmées
- La coopération et la coordination externe en précisant les partenariats avec les structures du territoire
- La qualité de la prise en charge notamment réalisée par la mise en œuvre d'un système d'information dans la structure (dossier médical informatisé)
- Les nouveaux services pouvant être proposés aux patients : éducation thérapeutique, télémédecine…

Parallèlement au montage du projet médical, il est important de s'assurer de l'avancée du volet immobilier, pris en charge par la commune de Guenrouët. C'est pour cette raison que nous vous présentons l'étude qui a été réalisée par le cabinet *« PLAST Architectes »* de Nantes.

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension, la surface de la Maison de Santé sera doublée à terme. ■

Surface : 558 m² - Public : 27 personnes - Personnel : 13 personnes - Parking : 32 places dont 2 PMR

- Locaux prévus pour 3 médecins
- 2 dentistes
- 6 à 8 IDE, Infirmier(e)s Diplomé(e)s d'État
- 2 kinésithérapeutes
- 1 podologue et autres possibilités d'activités

Délais de construction
Début des travaux : décembre 2020
Livraison :
* Extension : Automne 2021
* Rénovation : janvier 2022

Le Pôle Enfance

NÉ d'une réflexion sur les besoins contextuels :

➡ Des locaux anciens et trop petite superficie par rapport à l'accroissement de la population guérinoise

➡ Un accueil périscolaire et de loisirs en modulaire

➡ Une inquiétude grandissante quant à la sécurité du trajet des enfants pour accéder à la cantine actuelle

L'objectif du projet est de construire une structure multi-accueils périscolaires, pour les 2 écoles du centre bourg et d'organiser le service de restauration scolaire dans des locaux neufs, modernes et surtout mieux adaptés pour les enfants, avec un système de self. Tout en favorisant une mixité sociale, en permettant la rencontre dans l'accueil des élèves de l'école publique ou privée.

Le cabinet *« Kaso Atelier d'Architecture »* a été désigné en tant que maîtres d'œuvre de la construction du futur Pôle Enfance, pouvant accueillir 230 enfants et 15 adultes au restaurant scolaire, un accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire avec un responsable du projet éducatif et pédagogique, une salle de motricité mutualisée entre l'école publique, et l'accueil périscolaire et de loisirs.

Juste avant le confinement une réunion d'information avec les différents acteurs et utilisateurs (agents de restauration, directrice de notre centre de loisirs et périscolaire, les représentants de parents d'élèves, les élus) du futur Pôle Enfance a eu lieu, il fut confié au cabinet d'architecte Kaso, une étude comparative entre la construction immédiate d'un bâtiment pouvant accueillir une cuisine centrale ou une extension possible dans plusieurs années. Il était prévu à l'initial de proposer une cuisine sous forme d'office de remise en température.

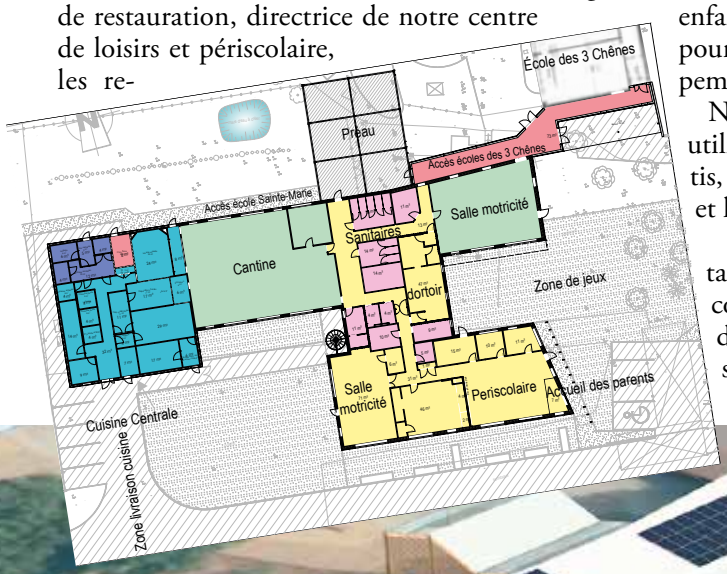

La situation sanitaire, l'installation tardive du nouveau conseil ont retardé considérablement le travail. Cependant, après une consultation de professionnels de la restauration, l'étude du comparatif chiffré par la commission Pôle Enfance et un réel échange avec des représentants de parents d'élèves et plusieurs retours d'expérience sur les communes environnantes, il a été proposé au Conseil Municipal du 10 juillet de voter pour la construction du bâtiment avec la surface nécessaire pour y implanter, à terme, une cuisine centrale. Solution acceptée à l'unanimité, ce qui implique une surface plus importante passant de 156 m^2 à 276 m^2 de cuisine. En retenant la première solution le coût passera de 2.093.705€ HT à 2.336.080€ HT.

Il reste à travailler sur le mode de fonctionnement de cette restauration scolaire, ce que ne manquera pas de faire le groupe de travail dédié à ce sujet qui tient à cœur à l'équipe municipale en place.

Ce projet est l'élaboration d'une véritable politique enfance jeunesse sur notre commune, indispensable pour répondre à une volonté territoriale de développement de projet pour l'enfance et la jeunesse.

Notre souhait le plus cher ? Que tous les acteurs et utilisateurs de ce magnifique projet se sentent investis, que celui-ci soit le reflet de notre ligne de travail, et l'esprit de notre équipe : avancer ensemble.

Quelques renseignements techniques : implantation au Sud de l'école des 3 Chênes (porte de communication) et avec un accès en provenance de l'école Sainte-Marie. Ce sera un bâtiment passif, ossature bois et en exposition Sud. ■

Surface : 1 300 m^2
Organisation des repas : 2 services pour 118 enfants
Délais de construction
Début des travaux : avril 2021
Objectif de livraison : Rentrée scolaire 2022

La Piscine

Projet immobilier porté par la Communauté de Communes

Il y a quelques années, la sonnette d'alarme au sujet de notre piscine avait été tirée, trop vieillissante car son concept date de longtemps, et de plus en plus coûteuse en réparations. La Communauté de Commune de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois, propriétaire des lieux, a décidé d'arrêter son exploitation, a procédé à la destruction de l'installation et a confié le projet de reconstruction au Cabinet d'architectes : a/LTA Le Trionnaire - Le Chapelain à Rennes. ■

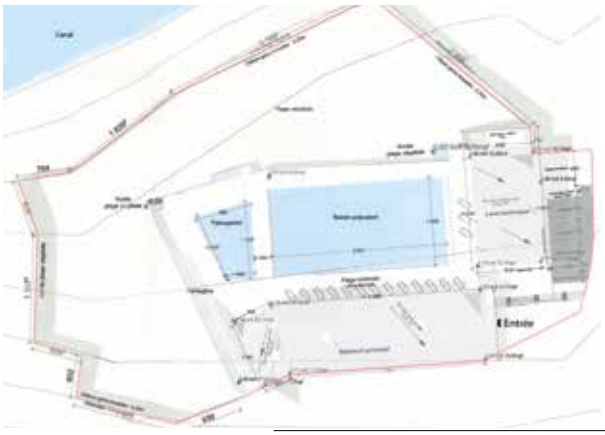

La Piscine en plein air de Guenrouët a été démolie en juin 2020 pour laisser place à une nouvelle construction de piscine en plein air.

Les travaux sont estimés à la somme de 2 520 000,00 € HT (coûts travaux construction uniquement) dont une participation financière de 582 000 € de la part de la Région des Pays de la Loire. L'estimation de la durée des travaux est de 15 mois et doit réouvrir au public à la saison 2022. De nouveaux équipements seront mis en place comme, par exemple, un Pentagliss. ■

Lisa Baudry

Responsable du Service Bâtiment - Patrimoine

02 40 45 05 30

Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Surface : 568 m² - Public : 300 personnes - Installation composée de :

1 bassin polyvalent extérieur

1 pataugeoire extérieure et un Pentagliss

1 bâtiment principal avec un accueil, un snack, bureau, locaux techniques, vestiaires et sanitaires

1 bâtiment technique ne recevant pas de public complétera le projet

Début des travaux : dernier trimestre 2021 - Livraison : Printemps 2022

Nouveau schéma de collecte des déchets

Vos emballages seront à mettre en vrac dans le bac jaune à partir du 1er janvier 2021. Le bac jaune est mis gratuitement à la disposition de chaque foyer du territoire intercommunal. Il sera distribué par la société ESE France, mandatée par la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois pour procéder auprès de chaque foyer à la distribution des bacs jaunes. Des agents de cette société viendront à votre domicile pour vous le remettre courant du mois d'octobre, n'en soyez pas surpris. L'agent sera chargé de définir avec vous le volume du bac jaune correspondant à votre foyer en fonction de votre composition familiale, de vos contraintes et de vos besoins. Si possible, l'agent vous remettra directement votre nouveau bac de collecte. De manière à éviter les risques de d'exposition et de propagation de la pandémie de Covid-19, nous vous demandons de garder une distance d'1 m avec l'agent ESE et d'attendre qu'il se soit éloigné avant de prendre possession de votre bac. ■

Nos ambitions, nos objectifs

« Cette année, la crise sanitaire a bouleversé et fortement impacté les événements associatifs. Durant cette crise sanitaire, j'ai vu beaucoup de Guérinois(es) s'impliquer dans de nombreuses initiatives comme la confection de masques, création de groupe de soutien pour nos résidents afin de leur apporter un peu de réconfort… Au vu de ces différents engagements spontanés je pense qu'il y a un réel intérêt des Guérinois(es) pour s'investir, chacun à son rythme, dans l'épanouissement de notre belle commune ».

AUJOURD'HUI, fort de ce constat, nous souhaitons mettre encore plus en avant : le maillage important d'associations à Guenrouët porté par des bénévoles qui animent avec cœur et dynamisme notre territoire, les élans de solidarité, l'intégration des nouveaux habitants, des moments de partage, d'échange, de rencontre…

Le projet « *Forum des associations* » peut contribuer à ses différents objectifs :

- Les associations pourront encore un peu plus se faire connaître, valoriser leurs services, présenter leurs activités, recruter de nouveaux adhérents, bénévoles, licenciés…
- Faire découvrir à nos nouveaux arrivants le dynamisme de notre commune, facilité leur intégration…
- Créer de la convivialité, du partage de l'échange…

Dans les projets : Étudier la création d'un livret des associations, Revoir la charte associative, Réfléchir sur le comment impliquer nos jeunes dans la vie associative… Vous avez d'autres idées, souhaitez participer à ses projets : *genevieve.rolland0604@gmail.com* ■

À travers l'écoute, le partage la dynamique, préparons ces projets ensemble pour 2021

Geneviève Clément Rolland,
Conseillère déléguée, association, animation, culture

L'UGAC

L'UGAC, c'est l'Union Guérinoise des Artisans et Commerçants qui existe depuis décembre 1995, cela fait donc bientôt 25 ans.

QUAND une nouvelle entreprise se crée ou arrive sur une commune, le bon réflexe est d'aller se présenter à la mairie pour se faire connaître et montrer qu'une nouvelle économie locale se met en place. La deuxième action est de contacter l'association des artisans et commerçants s'il en existe une. Un entrepreneur a toujours besoin de travailler en réseau, que ce soit dans son réseau professionnel, et aussi dans son réseau local. Que l'on vende un produit ou un service, le bouche-à-oreille est toujours la meilleure publicité, et pour provoquer ce bouche-à-oreille, il n'y a pas de mystère, il faut être en contact avec les autres, se montrer pour montrer qu'on existe, personne ne le fera à notre place, nous sommes notre propre vitrine, il faut donc lui apporter le plus grand soin pour que les clients aient envie d'y venir.

© Rémi Valois Production

▲ *Marché de Noël, tirage au sort de la tombola*

Alors, à quoi ça sert ? Quel est son rôle ? Pourquoi adhérer ?

Être seul à bord d'un navire n'est pas toujours facile, surtout quand on croise une tempête, il faut être sur le pont et aux quatre coins du bateau en même temps. Les écueils attaquent dur et on n'a pas le droit de mollir sous peine de mourir. Être à bord de sa propre entreprise c'est un peu ça. On est professionnel dans son métier, mais dans une entreprise il faut savoir tout faire et garder le sourire, rester optimiste, ne pas perdre le cap. Pour gérer cette aventure il faut s'entourer de personnes de confiance. En local, on se retrouve entre entrepreneurs, même si on n'a pas le même métier, pas les mêmes problématiques, ça fait du bien d'échanger. On apprend à connaître notre territoire, et souvent on fait de nouvelles connaissances qui vont nous aiguiller sur une nouvelle piste, la diversité est une richesse.

Cette année 2020 a été particulièrement un bon exemple, nous sommes encore dans la tempête. Durant le confinement, l'UGAC a tout fait pour maintenir le contact entre ses membres par mail, en visio, au téléphone. En effet, certaines activités ont été durement touchées cette année, et au moment du confinement, des élans de solidarité se sont mis naturellement en place entre adhérents UGAC, commerçants, artisans, producteurs, éleveurs, agriculteurs, sans doute parce que nous sommes tous entrepreneurs, et c'est quand arrive la difficulté qu'on n'a pas envie que notre voisin tombe, de le laisser sur le trottoir, nous sommes proches les uns des autres, nous sommes voisins. C'est la grande valeur du local.

Le rôle d'une association de commerçants artisans est bien là, faire valoir les activités locales

- Mettre en place des actions pour dynamiser le territoire ; chaque année nous distribuons le calendrier que les Guérinois apprécient car ils peuvent mettre un visage sur un nom ; participation à la Foire de Printemps et au Marché de Noël ; nous avons tenu le stand de crêpes galettes fin août lors des « *Rendez-Vous Inattendus* » au bord du canal ; et bien d'autres actions faites dans le passé et des projets à venir.
- Créer des liens entre nous : nous programmons des réunions pour travailler et échanger, celles-ci ont parfois lieu dans les locaux des entreprises adhérentes à l'UGAC pour mieux les connaître et les valoriser ; notre Assemblée Générale se tiendra le jeudi 11 février 2021.
- Apporter des services et des formations lors de nos réunions : des membres du collectif ComRedon sont venus faire une initiation aux réseaux sociaux ; la directrice commerciale de Wiker.fr nous a présenté ce service ; puis une présentation de l'écosystème INBS.
- Représenter ses membres auprès des instances ; à ces AG, chaque année nous avons un intervenant extérieur comme le président de la Chambre des Métiers 44, un représentant de la CCI, un vice président de notre Comcom, et bien sûr, représenter nos adhérents auprès de notre mairie.
- Aller chercher de nouvelles idées auprès des autres associations ; la CCI a mis en place un Club des présidents et membres actifs des associations de commerçants artisans, et régulièrement nous sommes présents, c'est l'occasion de faire parler du dynamisme de Guenrouët et aussi tisser des liens, le réseau, toujours le réseau !

Des entrepreneurs(ses) sont déjà en place sur Guenrouët dont nous n'avons pas forcément connaissance, ou qui n'ont pas pensé à nous contacter. Nous leur proposons de venir participer à une prochaine réunion et nous présenter leur activité, leurs produits, leur outil de travail (en photo ou vidéo), et leurs liens avec Guenrouët et les communes environnantes…

Rémi Valais, président et le Bureau UGAC

▼ *Foire de printemps, tirage au sort de la tombola*

© Rémi Valois Production

Alors à cette question, *pourquoi adhérer* ? Je peux répondre tout simplement et naturellement : « *parce que l'Union fait la Force. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ».

Entreprise Millet, de père en fils depuis 1870 Fête ses 150 ans

CHARPENTE-MENUISERIE Millet est le logo figurant sur les documents de l'entreprise qui devait, en 2020, fêter cent cinquante ans de présence sur la commune. En préparant la célébration de cet anniversaire, qui n'a pu se dérouler cette année, nous découvrons sur un bulletin paroissial de Notre-Dame-de-Grâce, un passage relatant la construction de l'église entre 1858 et 1860 *« ...les maîtres charpentiers étaient les Millet et Potiron… »*.

Ce Millet cité, c'est Jacques, né en 1815, habitant à Lévrisac, artisan qui pratique tout l'art du charpentier-charron : abattage du bois, débit avec la scie de long, fabrique et pose de charpentes, il fabrique aussi des charrettes… Nous découvrons que le travail du bois de père en fils, se perpétue non depuis 1870 (c'était pour la rime) mais depuis 1860.

▲ *1944 : Hangar Pâtis Grillé*

Son fils Pierre, né en 1846, ne quitte point sa paroisse et s'installe à Haut-Breil où il poursuivit son métier en procédant, entre autres, au relevage et à la transformation du moulin de son beau-père. Le travail bat son plein, les terres sont défrichées et les corps de fermes sont construits. Ses fils travaillent avec lui.

L'aîné, Herblain né en 1875, s'établit au bourg de Grâce, en 1904, où il construit un atelier adossé à la maison de ses beaux-parents. Il exerce son métier en montant les charpentes des maisons qui agrandissent le bourg et fabrique des charrettes et tombereaux aux grandes roues cerclées de fer, jusqu'à la guerre en 1914. En 1922, il achète une scie à grumes qui le libère du débit avec la scie de long : *« un travail de bagnard »* disait-il. Dix ans plus tard, c'est un nouvel atelier qu'il montait. Il donne alors un formidable élan à son développement en construisant par petites séries des carrioles aux roues caoutchoutées dont certaines furent livrées par le train au départ à la gare de Saint-Gildas-des-Bois. La récession des années trente et la guerre en 1939 donnèrent un sérieux coup de frein à cet essor.

En 1943, Pierre, né en 1911, prend sa succession, mais la *« Poche de Saint Nazaire »* vit tous les habitants des rives du canal évacuer vers d'autres cieux. La reprise, en juin 1945, consista durant 15 ans à reconstruire le pays, tout en s'adaptant à l'évolution du métier et à la mécanisation. L'activité de charronnage se transforma, les charrettes en bois devinrent des plateaux à pneus (ancêtres des remorques de tracteurs). La construction de hangars passant de cent à 400 m².

▲ *1963 : P. & J. Millet - J. Richard - J. Alain*

En 1968, Pierre né en 1942, prend l'activité Charpente-Menuiserie. L'arrivée du *« Formica »* se développa, apportant une touche de modernité dans les maisons et de l'activité à l'entreprise qui se développa, bénéficiant de l'essor de la construction. En 1984, nous entrons dans une économie d'énergie avec la construction de maisons à *« Ossature bois »* Dans la région, nous étions peu nombreux, formation oblige, à posséder la technique de fabrication, de nombreuses réalisations suivirent.

Entre-temps, Frédéric, né en 1968, vient en 1991 rejoindre l'entreprise familiale, suivi en 1999 par Jérôme, né en 1976. Depuis 2007, les rênes de l'entreprise sont entre leurs mains. Aujourd'hui l'entreprise est composée d'une trentaine de personnes, avec les activités de charpente, Ossature bois, menuiseries extérieures et intérieures, agencement. Une grande part des ouvrages sont fabriqués dans nos ateliers. ■

Fabriquer, c'est notre métier
La 6e génération est en apprentissage

▼ *2020 : Tour en bois*

Kerisac, des pommes et du talent fête ses 100 ans

C'EST en 1920 que l'histoire de Kerisac commence. Elle tient de la volonté d'un homme, Jean-Edmond Guillet. Entrepreneur dans l'âme et visionnaire, il entend bâtir une entreprise autour de la production de cidre et faire rayonner ce savoir-faire traditionnel breton au-delà du pays de Guenrouët. Un pari fou pour l'époque ! Mais son sens aigu du commerce et le soutien sans faille des producteurs de pommes qu'il embarque dans son aventure lui donnent raison.

100 ans après, l'enjeu reste le même : développer l'aura de ce cidre dans tout l'hexagone et au-delà, dans le respect de son histoire et de son savoir-faire. Tout au long de ces années, les femmes et les hommes ont toujours travaillé avec passion pour produire et défendre les origines de Kerisac. Le travail des pomiculteurs, si essentiel à la qualité de notre cidre a permis, de génération en génération, d'y conserver l'empreinte du terroir.

Une famille d'entrepreneurs avant tout

Tout commence en 1920, dans le Morbihan, quand Jean-Edmond Guillet (Père), négociant, fait l'acquisition d'une presse hydraulique pour réaliser son propre cidre et le vendre sur les marchés. Le succès est immédiat et le pousse à acquérir des barriques qu'il installe dans sa propre maison de Guenrouët. Le premier cidre « *Made in Guillet* » est né. En 1935, suite à un accident, il cède l'affaire à ses deux fils Edmond et Louis.

L'après-guerre : l'entreprise prend une nouvelle dimension

Dans les années cinquante, la cidrerie mécanise sa ligne de mise en bouteille et s'équipe de cuveries modernes ainsi que d'une méthode de pasteurisation des bouteilles. Des investissements qui permettent au cidre Guillet de s'ouvrir à une clientèle de détaillants puis de franchir les portes de la grande distribution. L'entreprise se développe à grande vitesse et donne naissance à la marque « *Kerisac* ».

Une saga familiale

En 1984, la cidrerie est reprise par Maurice fils et huit ans plus tard, c'est au tour d'André (son neveu) avec sa femme Claudine de prendre les rênes de la direction de Kerisac. Ils lancent les premières exportations du cidre vers les États-Unis. En 1996, le flambeau est passé à la 4e génération. Laurent, arrière-petit-fils du fondateur, est aujourd'hui directeur commercial de Kerisac. Être précurseur, avoir de l'audace et investir régulièrement, sont les clés de cette entreprise. La dynamique d'investissement menée par Laurent Guillet entre en résonance avec celle de ses aïeux. Il n'hésite pas à innover que ce soit dans la création de nouvelles saveurs de cidre mais aussi à investir dans les capacités de stockage des cidres.

Depuis 100 ans le credo de Kerisac n'a pas changé d'un iota : investir encore et toujours pour améliorer les conditions de production, satisfaire les demandes du marché tout en préservant un savoir-faire et une constance dans la qualité de ses cidres. Une fierté pour le cidrier breton puisque la modernité n'a pas pris le pas sur la tradition et l'héritage ancestral de l'entreprise.

Tradition et modernité cohabitent avec succès

Kerisac joue autant la carte locale qu'internationale dans ses ventes. La cidrerie Kerisac et les 38 producteurs sont ensemble engagés dans une démarche responsable et respectueuse de l'environnement. Protection des sols et des vergers et accompagnement des producteurs vers un modèle durable sont les bases de la charte mise en place par Kerisac. ■

« Pendant que les garçons aidaient papa, nous les filles, on fermait les bouteilles avec des petites ficelles... Papa était merveilleux, tellement visionnaire et moderne ! »

Odile Bernard, sœur d'Edmond Guillet

© Kerisac

École publique des 3 Chênes

CETTE rentrée 2020 est marquée par 3 arrivées :

- ➡ Mme Alicia Boureau, nouvelle directrice et enseignante en CM1-CM2
- ➡ Mme Claudia Lis-Leguidcoq, enseignante en CE1-CE2
- ➡ Mme Morgane Fourny, enseignante qui fait les compléments de Mmes Robic (PS MS), Le Bihan (GS CE1), Treguer (CP) et Lis-Leguidcoq (CE1-CE2)

Projets

Chaque année, l'équipe enseignante choisit un thème fédérateur pour l'école. L'année dernière, à cause du confinement, le thème de la nature n'a pas pu être exploité intégralement. Ainsi, le thème est reconduit pour cette année. L'école et les élèves travailleront en partenariat avec les *« Jardins de Pirouette »* sur plusieurs moments forts dans l'année. Le premier temps, aura lieu la semaine juste avant les vacances de la Toussaint pour récupérer des graines, désherber et pailler le jardin de l'école. Au printemps, nous découvrirons *« Le professeur Taupe et sa caravane »*. Il viendra nous montrer comment explorer notre environnement proche. D'autres projets communs perdurent comme le *« prix des Incorruptibles »* et *« Musique et Danse 44 »* (financé par la mairie). Les séances de natation vont continuer à être proposées aux élèves de la GS jusqu'au CE2 mais pour seulement 5 séances au lieu de 10 à cause du protocole sanitaire appliqué à la piscine. Les CE1 et CE2 iront ainsi à la piscine de Sainte-Anne-sur-Brivet en octobre et en novembre. En revanche, d'autres projets sont en arrêt pour l'instant à cause du protocole sanitaire : la bibliothèque municipale et l'USEP.

Projets de classe

Chaque classe a ensuite des projets bien spécifiques qui ont été rappelés en réunion de rentrée et que nous vous ferons vivre à travers les prochains articles. Nous tenons à remercier l'Amicale Laïque, qui finance en grande partie ces projets. Ils sont toujours à la recherche de personnes pour leur prêter main-forte donc n'hésitez pas à les rejoindre pour que nous puissions encore proposer plein de projets à vos enfants ! ■

L'équipe enseignante

Les Galopins
Guenrouët-Animation-Loisirs-Périscolaire-Interassociations

L'ACCUEIL des Galopins, vous en avez sûrement entendu parler. Savez-vous qui nous sommes ? L'association a été créée en 2008, elle regroupait le centre aéré de Guenrouët (mis en sommeil en 1996 par manque de bénévoles) et les deux périscolaires des écoles publiques de la commune : **Les 3 Chênes** et **La Lune Bleue** pour une gestion commune du personnel. Depuis, l'association a bien évolué. Le centre de loisirs est passé de 28 à 48 enfants accueillis, et une offre d'accueil de 7 semaines de vacances à 12 semaines (toutes les petites vacances, juillet et les deux dernières semaines d'août).

À partir de 2012, les enfants sont accueillis le mercredi. Depuis 2016, les enfants partent en mini-camps, 1 séjour en 2016, 4 en 2019. **En 2015, l'accueil périscolaire Sainte-Marie a rejoint l'association**. De 20 enfants accueillis par périscolaires nous pouvons maintenant accueillir 96 enfants (36 à Sainte-Marie, 32 à La Lune Bleue et 28 aux 3 Chênes.

Aujourd'hui, **l'association gère 3 accueils périscolaires** soit une capacité d'accueil de **96 enfants**, les mercredis (32 enfants) et les vacances (48 enfants) et 5 séjours. **Elle emploie 10 salariés permanents**.

2020 est une année très particulière. En début d'année nos périscolaires sont restés plusieurs mois sans enfants. Les salariés ont continué de travailler avec l'accueil des enfants des personnels prioritaires. Lors de la réouverture des écoles pour les élémentaires seulement, la municipalité nous a délégué l'accueil des maternelles. Cet été nous avons pu accueillir les enfants en centre de loisirs et maintenir les séjours. Ce fut une vraie joie de les voir, à nouveau, jouer et rire ensemble.

La rentrée est en demi-teinte, encore des protocoles et des groupes séparés, mais les enfants sont là, les effectifs de la rentrée sont bons.

Rejoignez-nous !

Cependant, il y a une ombre au tableau, le nombre de bénévoles membres du Conseil d'Administration n'est pas suffisant. Il se compose de Nolwenn Béliard Santa-Cruz, Stéphanie Dumez, Yoann Masson, parents de La Lune Bleue et Soizic Guet, parent aux 3 Chênes. Nous souhaitons que chaque école soit représentée, nous faisons donc appel à d'autres parents pour nous rejoindre. ■

Patricia Couvrand
Directrice des Galopins

École Sainte-Marie

L'ÉCOLE Sainte-Marie a fait sa rentrée avec un effectif de 141 élèves, 52 en maternelle et 58 en élémentaire.

Les projets pour 2020-2021

L'équipe enseignante est stable. On note cependant l'arrivée de Camille Bertin assurant 2 temps partiels : l'un en CE1-CE2 et l'autre en CE2-CM1. L'équipe a fait le choix cette année de poursuivre le projet entamé l'an passé et qui n'avait pas pu être achevé du fait du confinement : *« Le temps qui passe »*. Thématique riche qui permettra de nourrir cette année scolaire encore. Différents projets sont au programme même si évidemment leur aboutissement dépendra du contexte sanitaire :

- Un concert au mois de janvier, suite au travail avec un musicien professionnel. Si la présentation en salle ne peut pas se faire devant les parents, la production finale sera enregistrée et diffusée aux familles ;
- Un spectacle en avril qui sera lui aussi filmé si la représentation sur scène ne peut avoir lieu ;
- Une fête du sport en juin.

En outre, l'équipe enseignante a prévu 4 mercredis matins pour vivre des ateliers différents avec les élèves. Le premier s'est déroulé le 7 octobre. Au programme : atelier créatif autour du temps qui passe, atelier musical et redécouverte des jeux de société. Les prochains sont prévus en décembre, en février, puis en mars. L'école prévoit de maintenir ses partenariats solidaires avec les *« Restos du Cœur »* et avec un orphelinat au Bénin. Une collecte alimentaire est prévue en décembre pour les premiers et un repas *« bol de riz »* permettra de collecter des fonds au printemps pour les seconds. Enfin, toujours sous réserve que le contexte sanitaire le permette, l'équipe enseignante aimerait reprogrammer la journée *« secourisme »* qui

n'avait pas pu avoir lieu au printemps dernier. Cette journée, organisée conjointement avec la caserne des pompiers de Guenrouët, permet de sensibiliser les plus jeunes aux risques domestiques et de former les plus grands aux gestes de premiers secours.

Les associations de parents OGEC et APEL

L'OGEC continue à assurer l'entretien régulier des locaux et des espaces extérieurs. Cette année, c'est l'aménagement de la cour maternelle qui a été revu. Des bancs ont été mis à disposition des enfants et les différents espaces de jeu ont été réorganisés. Un cabanon de rangement devrait être mis prochainement à disposition des enseignantes. L'OGEC revoit également l'aménagement de plusieurs locaux techniques avec notamment un projet de construction d'un atelier qui permettrait de stocker l'outillage utilisé par les parents bénévoles et d'un local *« recyclage »*.

L'APEL, quant à elle, repense ses différentes actions pour les adapter au contexte sanitaire. Elle a décidé d'annuler son loto au profit d'autres ventes diverses réparties tout au long de l'année mais qui pourront compenser le manque à gagner. N'oublions pas que ce sont toutes ces actions qui permettent de financer les projets pédagogiques des enseignants et, notamment, le prochain voyage à la montagne prévu pour l'hiver 2022.

Inscriptions pour la rentrée 2021

Si vous souhaitez inscrire un enfant à l'école pour la rentrée 2021, vous pouvez contacter M. Delgado dès à présent, et dans tous les cas avant fin janvier. ■

Pour plus d'informations :
direction@sainte-marie-guenrouet.fr

Tranche de vie : notre ancienne piscine

Il était une fois… 1992, Guenrouët, un écrin de verdure au bord de l'eau… et une piscine ! M. Tregret maire depuis 1988 et son conseil décident la construction de la piscine municipale. Projet pharaonique pour l'époque : piscine en plein air, avec un bassin de 350 m², un deuxième plus petit de 200 m², au centre un bain à remous et un toboggan aquatique entourés de plages vertes.

L'animateur en place va même proposer des leçons de natation. C'est une véritable innovation pour la population qui accueille avec joie ce nouveau service malgré quelques réticences quant au coût occasionné, mais qui va accompagner toute une génération.

Discussion avec Marie Briand

2 ans plus tard… 1994, Guenrouët

La piscine de Guenrouët est devenue le lieu incontournable de la jeunesse de l'époque :

« Allo ? Coco ? On fait quoi cet aprèm ? Tu vas voir Flo ? Il vient te chercher ? Vous allez à Guenrouët ! Ben oui je veux bien venir… Tout le monde y sera ? OK, Titi, Seb, Nico, Thomas et Soso peut-être ! Manu et Stéphane ? Génial… ».

« Je me souviens de la construction de la piscine, on avait pu visiter, descendre dans le grand bassin, c'était impressionnant à l'âge de 5 ans ! puis ce fut le point de rencontre des étés à Guenrouët, je me souviens également que parfois elle était ouverte en nocturne, toute éclairée ! »

Sonia M.

Et c'est l'attroupement au canal ! Toute la bande de copains profite les uns des autres. Nous rentrions à peine que…

« Eh ! Salut Jean-Yves ! » « Salut les jeunes ! »

Jean-Yves André, ah ! notre surveillant de piscine, maître-nageur, éducateur, etc. entre autres, bien sûr ! Mais lui, nous a suivis, petits, en donnant des cours de natation, il nous connaissait tous. Il avait l'art et la manière de communiquer avec notre génération, de générer le respect et l'amitié de tous, de fédérer.

La piscine, c'était aussi le coin des amoureux, les débuts de week-end avant *« Saturday night fever »*, ou encore les journées de vacances d'été pendant lesquelles nous ne travaillions pas (car oui ! À cette époque nous pouvions trouver un job d'été dès 16 ans).

Nous lézardions au soleil sur ces étendues verdoyantes, face au canal de Nantes à Brest. À vrai dire, nous nous prenions pour les rois du monde !

Le soir venu, il était difficile de partir. Nous étions sous les arbres à argumenter sur le choix final de la soirée : *« On passe chez Josette d'abord ! »* (pour ceux qui n'ont pas connu, c'est *« La Cabane »* aujourd'hui). *« On reviendra plus tard »*, d'autres y laisseront un morceau de caleçon et des souvenirs inoubliables !

27 ans plus tard… 2019, Guenrouët

Ce sont nos enfants qui se retrouvent à la piscine : *« Tu vas où ? Je rejoins Laurine, Hugo et Léa à la piscine, maman ! Il y aura peut-être Thomas, on pique-nique avant au canal ! Après, Bamos à la piscina de Guenrouët ».*

Toujours le lieu de rendez-vous de notre jeunesse après 28 ans de création. 2020, aujourd'hui détruite, nos souvenirs *« remontent à la surface »*. Demain, cette structure sera modifiée, embellie, transformée certes, avec de beaux bassins dédiés à la nage et à la remise en forme et à l'apprentissage, une pataugeoire et un pentagliss. C'est un projet ambitieux de la communauté de Communes qui demandera de la patience à nos Guérinois mais pour un résultat optimum.

La nouvelle génération créera ses propres souvenirs d'enfance et d'adolescence, y trouvera un vrai lieu de rencontre entre amis, des moments à jamais gravés dans leur vie. ■

Katy Germain,
Adjointe Enfance et Jeunesse

Tribune libre - Mot de la minorité

M. Sylvain Robert - Maire de Guenrouët
15 rue de la Roche-Buttée 44530 GUENROUËT

M. Claude d'Harcourt
Préfet de la Région des Pays de la Loire
Préfet de Loire-Atlantique
Préfecture de Loire-Atlantique Quai Ceineray
44000 NANTES

À Guenrouët, le 20 avril 2020

Objet : scrutin électoral du 15 mars 2020

Monsieur le Préfet,

Je souhaite attirer votre attention sur le premier tour des élections municipales qui s'est déroulé le dimanche 15 mars 2020. En tant que maire de la commune de Guenrouët, dont j'exerce le mandat depuis mars 2008, j'ai mené une liste de 25 candidats (Générations Citoyennes et Solidaires pour Guenrouët). Or, celle-ci n'a pas réussi à atteindre la majorité des voix : 613 suffrages exprimés représentant 46,69 % contre 700 pour la liste concurrente (Avancer ensemble pour Guenrouët) menée par M. Frédéric Millet ; soit un écart de 87 suffrages.

La campagne électorale ainsi que le déroulement du scrutin se sont très bien passés et le résultat du vote est ainsi. Ce qui a plutôt interpellé l'ensemble de mes colistiers, c'est le nombre élevé d'électeurs et d'électrices qui ont déserté le chemin des urnes. Notre commune est pourtant une collectivité où, souvent, les personnes se déplacent pour remplir leur devoir. En effet, sur 2 446 électeur(rice)s inscrit(e)s, seuls 1 368 ont voté (soit 55,60 %) : ce qui signifie que 1 086 personnes ne se sont pas exprimées. En comparant avec le pourcentage atteint lors des précédentes élections municipales de 2014, soit une proportion de 70,68 % de votants, il apparaît que cette abstention importante a pu jouer un rôle non négligeable dans le résultat final.

Dès les jours qui ont suivi, beaucoup de mes colistiers et moi-même avons reçu le témoignage de nombreuses personnes. Elles avaient entendu précédemment les préconisations de nos plus hautes autorités gouvernementales évoquant les risques encourus lors des opérations électorales. Elles ont donc fait le choix de s'abstenir et de ne pas pouvoir exprimer leur avis : d'où le sentiment d'un résultat faussé. D'autres communes du département ont également connu ce phénomène d'abstention inhabituelle.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, je préfère vous sensibiliser à notre déception par l'intermédiaire de ce courrier. Quelques-un(e)s de mes collègues m'ont fait remarquer qu'un recours auprès du Tribunal Administratif aurait pu être déposé, mais, comme je vous l'ai indiqué plus haut, aucune anomalie ou incident n'ont été relevés lors du scrutin du 15 mars. Nous pensons toutefois qu'une nouvelle consultation, lorsque nous serons sortis de la crise sanitaire qui frappe notre pays, lèverait toute ambiguïté. Cela permettrait à l'équipe qui dégagerait une majorité de travailler plus sereinement face aux défis qui seront à relever au cours de cette nouvelle mandature. Nous respecterons toutefois les décisions que prendront les autorités compétentes.

En vous remerciant de m'avoir lu, je vous prie, Monsieur le Préfet, au nom de l'ensemble de mes collègues, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M. Sylvain Robert

Au nom de la liste « Générations Citoyennes et Solidaires » *Sylvain Robert*

Guérinoises, Guérinois,

La liste *« Générations Citoyennes et Solidaires »*, par le biais de ce premier bulletin de la mandature, tient à vous remercier de lui avoir fait confiance en lui apportant leur suffrage lors de cette consultation démocratique très particulière qui a justifié, à nos yeux, un courrier aux autorités préfectorales (voir ci-dessous). Les résultats du scrutin du 15 mars 2020 sont ainsi : aussi les cinq élu(e)s : Huguette Chauvel, Danièle Chantosme, Joseph Pelé, Dominique Renaud et Sylvain Robert, de l'opposition s'impliqueront dans une démarche constructive et veilleront à ce que les projets élaborés lors du précédent mandat (Pôle Enfance, rénovation et extension de la Maison Médicale) soient menés à bien. Ils veilleront également que les valeurs d'humanité et de solidarité, qui nous tiennent à cœur, puissent être pérennisées. Guérinoises, Guérinois, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits que nous nous engageons à soumettre au débat au sein de la nouvelle assemblée municipale. ■

Communication du service de l'Urbanisme

POUR tout renseignement concernant le cadastre, la réglementation du PLU, la composition de votre dossier, votre projet, le service urbanisme de la mairie est disponible :

- aux horaires d'ouverture de la mairie. Fermeture du service : la journée du mercredi, le vendredi après-midi et le samedi matin
- par mail : urbanisme-social@guernouet.fr
- par téléphone au 02 40 87 74 41

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

La Déclaration Préalable (DP) est exigée pour :

- Une modification de façade,
- Un percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- La création, remplacement ou suppression de fenêtre de toit (Vélux),
- Une clôture,
- Division de parcelle,
- Une piscine non couverte (de 10 à 100 m²),
- La construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect bâti), exemple : pose de panneaux photovoltaïques,
- Création de surface de plancher (extension, véranda, carport, garage, préau, abri de jardin…)

La Déclaration Préalable (DP) est déposée en 2 exemplaires, son délai légal d'instruction est de 1 mois.

© Freepik

Le Permis de Construire (PC) est exigé pour :

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de + de 20 m²),
- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit la façade (habitation, commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements),
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Le Permis de Construire (PC) est déposé en 4 exemplaires (des exemplaires sont parfois nécessaires si les travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique…), son délai légal d'instruction est de 2 mois.

Après accord de votre Déclaration Préalable ou Permis de Construire

N'oubliez pas de déposer :

1) Pour le permis de construire : votre Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC),
2) Pour la Déclaration Préalable ou le Permis de Construire : votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DACCT).

Dans le cadre d'un projet soumis au respect de la réglementation thermique, la DACCT doit être accompagnée de l'attestation de la prise en compte de la RTT 2012 à l'achèvement des travaux.

N'oubliez pas de procéder à un affichage

Un panneau d'affichage doit être implanté dès la réception de l'arrêté d'accord du Permis de Construire ou Déclaration Préalable pendant au moins une pé-

© Freepik

© Freepik

riode continue de 2 mois et durant toute la durée du chantier.

Le Certificat d'Urbanisme

Le Certificat d'Urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.

➡ Le CUa : **Certificat d'Urbanisme d'information** fournit les renseignements généraux sur le terrain : règles de l'urbanisme, les servitudes, localisation dans une zone soumise au droit de préemption, taxes.

Délai d'instruction : 1 mois

➡ Le CUb : **Certificat d'Urbanisme opérationnel** vous indique si votre projet est réalisable et vous renseigne sur l'état des équipements publics (voirie et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain : règles de l'urbanisme, servitudes, zones de protection, localisation dans une zone soumise au droit de préemption, taxes. ■

Délai d'instruction : 2 mois

Attention ! Le Certificat d'Urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le Permis de Construire

Problème de la vie courante
Pensez à la conciliation de Justice

Problèmes de voisinage, de consommation, d'immobilier ? Un conciliateur de justice assermenté peut vous accompagner gratuitement dans vos démarches. Pour en savoir plus, et rencontrer le conciliateur le plus proche de votre domicile, rendez-vous sur :

www.conciliateurs.fr

Uniquement sur rendez-vous à la mairie :

➡ de Pontchâteau au : 02 40 01 63 00
Le 2e lundi de chaque mois – 13 h 30 à 16 h 30
➡ de Blain au : 02 40 79 00 08
Le 1er mardi de chaque mois : de 9 h 00 à 12 h 00

Information sur l'assainissement

Individuel ou collectif ?
Rendez-vous à la Communauté de Communes

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif reprend ses permanences d'accueil. Pour les questions administratives : accueil du public sans rendez-vous le matin de 8 h 30 à 12 h 30. L'après-midi, les demandes doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : *spanc@cc-paysdepontchateau.fr*. Pour les questions techniques : les techniciens reçoivent exclusivement sur rendez-vous les mardis et mercredis après-midi de 14 h 00 à 16 h 00. Pour prendre rendez-vous, contactez le 02 40 45 05 30. Le service Urbanisme de la Communauté de Communes vous reçoit les mardis, mercredis et jeudis après-midi : de 14 h 00 à 17 h 00, sur rendez-vous uniquement. ■

Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nos joies

Mariages

Nous présentons nos félicitations à :

GILBERT Pascal & RACINE Eliette	La Gannelais – NDDG	25 juillet 2020
LE FÈVRE Jean-Sébastien & JOLY Lucie	La Houssais – NDDG	8 août 2020
HASPOT Renaud & GENIN Émilie	Rue de l'Isac	8 août 2020
PICOT Anthony & ROCHETTE Laura	Rue des Ormes	22 août 2020
GUILLOTEAU Gaëtan & BEAUGEARD Carine	Le Breil	29 août 2020
PACAUD Romain & COLOMBERT Cindy	La Roche Buttée	5 septembre 2020

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à :

CORNET Arhonn	Rétaud	17 octobre 2019
LE BORGÈS Émile	Peslan – NDDG	10 octobre 2019
PEZET Lindsey	Rue des Bougards	18 novembre 2019
TESSIER Julia	La Burdais	2 décembre 2019
BOUILLY Hina	La Véquaie	14 décembre 2019
MENAGER Mylan	Le Cougou	3 janvier 2020
PHILIPPEAU Maïna	Les Terres Fleuries – NDDG	9 janvier 2020
HERVEL Tybo	Place de l'Église – NDDG	16 janvier 2020
DANARD Adèle	Les Hauts du Port	30 janvier 2020
VIGNOL Mylanna	Cranda	30 janvier 2020
CROQ Anna	La Burdais	1er janvier 2020
POUPET Léo	La Ruée	18 février 2020
GUYADER Maddïe	Pont Nozay – NDDG	24 février 2020
BOSSARD Elie	Le Breil	16 mars 2020
DURASSIER Indy	Rue des Mimosas	17 mars 2020
FAUCHET Lily	Les Rousses	20 avril 2020
LE BACCON Charles	Impasse du Stade	1er mai 2020
NAEL Sacha	Impasse des Pommiers	3 mai 2020
GUIHO Mélody	La Roche Buttée	20 mai 2020
BRUNNER Nilo	Bel-Air – NDDG	28 mai 2020
LEMARIÉ Kessy	Le Pâtis Vert	9 juin 2020
LE NY Logan	Rue du Stade	16 juin 2020
PICOT Alyson	Rue des Ormes	18 juin 2020
MICHEL Lily	Cotimeau – NDDG	13 juillet 2020
THOMAS Noémie	La Bodiglaie	12 juillet 2020
DENIGO Léontine	Le Cougou	23 août 2020

Nos peines

Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches de :

JACQUEL Marian	50 ans	16 octobre 2019
GONET née LEVREL Germaine	92 ans	1er octobre 2019
CLÉMENT		
née CORBILLET Marie-Thérèse	93 ans	12 novembre 2019
COURJAL Nicolas	39 ans	9 novembre 2019
O'DELANT née LIBAULT		
DE LA CHEVASNERIE Anne	98 ans	9 novembre 2019
LORIEUX Lionel	82 ans	13 novembre 2019
LEMARIÉ Sébastien	42 ans	13 novembre 2019
LEFEBVRE Laurent	52 ans	19 novembre 2019
CHÉRON Daniel	61 ans	30 novembre 2019
LE CRAVER née ALLAIN Marie	98 ans	13 décembre 2019
BIARD née BARKER Gillian	67 ans	14 décembre 2019
MOISON née BROHAN Simone	98 ans	15 décembre 2019
GIRARD Françoise	78 ans	22 décembre 2019
OLIVIER Michel	78 ans	22 décembre 2019
MONTOIR née SOURGET Eliane	81 ans	31 décembre 2019
EUVRARD-ROUSSAY Charles	86 ans	27 décembre 2019
JONCHERET Dimitri	30 ans	29 décembre 2019
ACHY Aya	38 ans	9 janvier 2020
DERUET née HUGRON Francine	89 ans	19 janvier 2020
CHESNEAU Bernard	89 ans	21 janvier 2020
THÉBAUD René	89 ans	20 janvier 2020
MIEL-GIRARD Patrice	76 ans	27 janvier 2020
DE LA REDONDA Patrice	69 ans	27 janvier 2020
HAMON Anthony	39 ans	3 février 2020
MICHOT Olivier	42 ans	9 février 2020
MENANDAIS		
née JOUIN Yvonne	88 ans	24 février 2020
LOYER née VINCENT Yvonne	95 ans	27 février 2020
LE BOURSICAUD Bernard	88 ans	29 février 2020
BRUN née CHEVALIER Christine	62 ans	21 février 2020
REMONTE Steven	32 ans	5 mars 2020
JOUIN née BERTHOMÉ Marcelle	84 ans	17 avril 2020
ROUSSELOT Georges	82 ans	21 avril 2020
BRIAND René	85 ans	27 avril 2020
SEVESTRE Huguette	67 ans	19 avril 2020
GEFFRAY Marcel	84 ans	27 mai 2020
VALAY née GUITTON Marie	84 ans	28 mai 2020
RIVIÈRE Brigitte	59 ans	26 mai 2020
JOUALLAND		
née BRUMEAU Fernande	88 ans	5 juin 2020
ETRILLARD Michel	81 ans	16 juin 2020
ÉTRILLARD née LORET Marie	86 ans	18 juin 2020
LORAND Bernard	96 ans	18 juin 2020
LOURDEL Olivier	63 ans	2 juillet 2020
RICAUD Jean	69 ans	7 juillet 2020
LAILLÉ Pierre	83 ans	16 juillet 2020
LEGRAND Pierre	89 ans	21 juillet 2020
GRIMAUD née PIVAUT Odette	86 ans	25 juillet 2020
DELUZET née MILLARD Ginette	92 ans	12 août 2020
GUERIN Francis	89 ans	22 août 2020
BLETON Michel	90 ans	12 septembre 2020
MICHELET Joseph	92 ans	15 septembre 2020

© Freepik

La Mutuelle communale

La commune de Guenrouët propose une mutuelle de santé communale. Elle permet aux Guérinois(es) de mieux s'assurer de par le principe d'une mutualisation élargie. Elle est en collaboration avec AXA. Elle concerne les actifs, inactifs, personnes âgées, famille, jeunes, profession libérale, agriculteur, autoentrepreneur. 97 personnes à ce jour bénéficient de la mutuelle communale.

Votre interlocutrice AXA : Mme Laëtitia Hersant - Tél. : 06 17 10 37 50

La téléassistance

La demande d'installation est à formuler auprès du CCAS de résidence. Elle assure un service d'assistance et de sécurité de jour comme de nuit pour les personnes qui souhaitent rester à leur domicile. Toute personne âgée, isolée, en situation de handicap, en sortie d'hospitalisation ; pas de conditions d'âge. La facturation du contrat auprès de l'abonné est réalisée mensuellement par le Conseil Général. Deux tarifs sont applicables, un tarif plein et un tarif réduit en fonction des ressources de la personne.

Une aide financière pour la prise en charge de l'abonnement peut également être accordée au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Documents nécessaires à la constitution du dossier : dernier avis d'imposition et RIB

Espaces départementaux des solidarités (EDS)

Ils constituent des lieux d'accueil des usagers dans les domaines de la protection maternelle et infantile, de la vie sociale et de l'insertion. Un accompagnement social est disponible pour les personnes en difficulté et une assistante sociale reçoit sur rendez-vous le mardi et le jeudi matin.

21 route du Pont - 44530 Saint-Gildas-des-Bois - Tél. : 02 40 01 40 74

Pour votre information

Vous avez une question à poser, vous souhaitez obtenir des renseignements d'état civil, d'urbanisme, à propos de l'environnement, concernant les animations, vous avez une demande à caractère social ou autres, n'hésitez pas à contacter l'agent d'accueil.

Permanence téléphonique : 02 40 87 64 18

Matin
du lundi au samedi
de 8 h 30 h à 12 h 00

Après-midi
du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h 30
Fermeture le jeudi